N° 160
FÉVRIER 2023

MAROMME MA VILLE

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES



FINANCES :
FOCUS SUR LE BUDGET 2023

URBANISME :
LE QUARTIER DE L'ÉGLISE FAIT PEAU NEUVE

FUNÉRAIRE :
PRÉSENTATION DU CIMETIÈRE DE MAROMME

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

DÉCEMBRE

13 ANNAË COLÉ
25 LILA ANO

DÉCÈS

DÉCEMBRE

08 MICHEL HARDY
12 ANDRÉE VILLION
15 PHILIPPE LEFEBVRE
16 VÉRONIQUE LONGAVESNE
20 COLETTE PUPIN
20 MONIQUE SIMON
24 RENÉ GENTIL
25 ROBERT BULLANT
30 COLETTE DESCOTES
30 MARJORIE COURCHAY

JANVIER

01 MICHEL BELLONCLE
02 YOLANDE PIEDNOËL
03 MARIA LEVILLAIN
04 ALI ED DEHBANI
05 RENÉE DUVAL

Mairie place Jean Jaurès

Accueil & Standard **02 32 82 22 00**

Ouvert au public :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Centre technique municipal 4 rue Jacquard

Accueil & Standard **02 32 82 22 09**

Ouvert au public :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Police municipale 06 34 54 59 65

ou par mail : messagerie.citoyenne@ville-maromme.fr

Internet : www.maromme.portailcitoyen.eu

Allo communauté

Numéro vert de la Métropole Rouen Normandie - 7jrs/7 - 24h/24

0 800 021 021

ou sur Internet

www.metropole-rouen-normandie.fr/ma-metropole

Permanences du Maire

David Lamiray reçoit sans rendez-vous chaque mercredi dans son bureau.

Inscription le jour même, de 9h à 11h, auprès du secrétariat du Maire.

Informations au : 02 32 82 22 00

www.maromme.fr

MAROMME, MA VILLE
Éditeur : **Mairie de Maromme**
Directeur de la publication : **David Lamiray**
Rédacteur en chef : **Maxime Morlaine**
Réalisation graphique,
prises de vues, rédaction : **Karine Azoulay, Christopher Gilbert, Maxime Morlaine, Antoine Salé**
Impression : **Imprimerie IRS**
Distribution : **Ville de Maromme**

Contact :
communication@ville-maromme.fr

Toute l'actualité de la Ville est à retrouver :

sur l'application "**MarommeMaVille**"
(à télécharger sur votre smartphone ou votre tablette)

sur le site **www.marommeactu.fr**

et sur les réseaux sociaux :
MarommeMaVille

Twitter Facebook Instagram

- Document imprimé sur papier certifié 100% recyclé. Écolabel européen -

GARANTIR L'ATTRACTIVITÉ



10 971... C'est, au sortir du dernier recensement mené par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), le nombre d'habitants de la ville de Maromme au 1er janvier 2023. Cela peut sembler anecdotique pour certains, mais cette donnée statistique s'avère d'une importance capitale pour notre commune.

En effet, la population constitue aujourd'hui l'un des plus importants critères pris en compte dans le calcul des aides financières versées par l'État aux collectivités territoriales, dont la dotation globale de fonctionnement (DGF). À ce titre, le maintien au-dessus du seuil symbolique des 10 000 habitants permet à la Ville de percevoir des montants plus conséquents que ses voisines moins peuplées et donc de bénéficier d'une assise financière plus confortable pour initier ses projets.

Or, à mon arrivée en poste en 2008, j'ai rapidement pris conscience que Maromme se trouvait dans une situation délicate. Bloquée dans une spirale de déclin, victime notamment de son image de cité ouvrière en déshérence, la commune voyait ses commerces fermer, ses entreprises partir et son centre-ville dépérir. L'accumulation de ces dynamiques négatives n'était pas sans conséquence, entre l'apparition de multiples friches dans l'espace urbain et l'accroissement du nombre de logements vacants.

Alors que la commune avait compté jusqu'à 12 744 habitants en 1990, elle peinait à se maintenir au-delà des 11 500 personnes et perdait chaque année de nouveaux résidents. Il a donc fallu mettre en place une véritable stratégie de reconquête pour redorer le blason de Maromme en s'appuyant sur ses atouts, notamment son haut niveau d'équipements et de services, et travailler en profondeur pour infléchir ces phénomènes destructeurs. La notion d'attractivité est ainsi devenue le leitmotiv des politiques menées par la Municipalité, quel que soit le domaine d'intervention.

Aujourd'hui encore, nous menons une intense réflexion sur des sujets comme l'immobilier (priorité donnée aux résidences), la mobilité ou la petite enfance (augmentation du nombre de places en crèches) pour attirer de jeunes actifs et soutenir la natalité. Dans le même temps, nous défendons le commerce de proximité et veillons à la qualité de la prise en charge des seniors (création de la résidence autonomie Co-coon), pour accompagner le vieillissement de la population.

La hausse du nombre d'habitants, pour la première fois depuis plus de trente ans, témoigne de la réussite de notre action. Si l'objectif n'est aucunement de revenir au niveau des années 90, faire le constat d'une attractivité retrouvée est une vraie satisfaction.

David LAMIRAY
Maire de Maromme
Conseiller départemental de la Seine-Maritime
Vice-Président de la Métropole Rouen Normandie

Chiffres **INSEE**, la ville à la **loupe**

L'INSEE VIENT DE DÉVOILER SES STATISTIQUES POUR 2022. EN RÈGLE GÉNÉRALE, CES DONNÉES SONT UN BON INDICATEUR DE LA SANTÉ DES COMMUNES. POUR MAROMME, CERTAINES INFORMATIONS S'AVÈRENT PARTICULIÈREMENT INTÉRESSANTES PUISQU'ELLES TÉMOIGNENT DU DYNAMISME DE LA VILLE ET DU BIEN-FONDÉ DES POLITIQUES MISES EN PLACE PAR LA MUNICIPALITÉ. EXPLICATIONS...

Évolution de la création **d'entreprises**

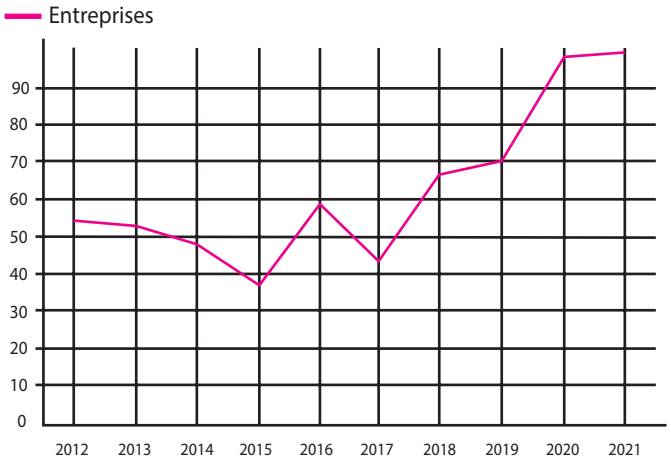

Forte augmentation du nombre d'entreprises +40% entre 2017-2021

Cette évolution est le témoin d'une attractivité grandissante de la ville. De nouveau, Maromme séduit les investisseurs, ce phénomène est particulièrement visible dans un secteur comme le commerce, mais c'est également le cas dans l'immobilier.

Évolution de la **démographie**

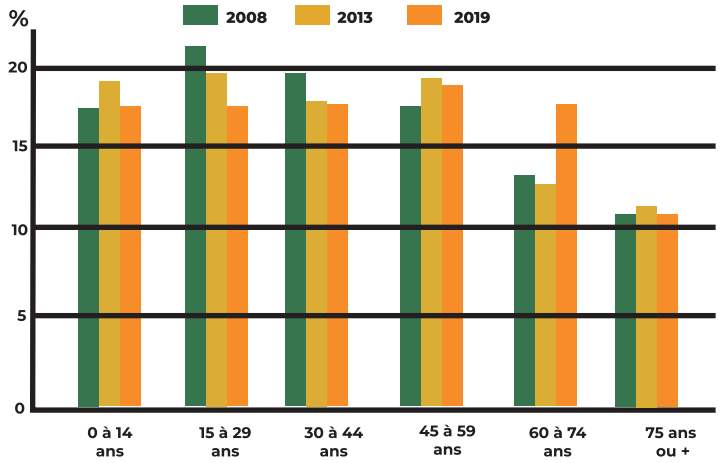

Augmentation du nombre de seniors (60 à 74 ans)

À savoir :

La Ville fait en sorte de suivre les grandes tendances démographiques, en mettant en place de nouvelles infrastructures pour ses habitants. Ainsi, la maison municipale de la petite enfance, la résidence Co-coon ou encore la Canopée, ont vu le jour pour assurer un service adapté à la population.

16%

C'est la part de Marommais actifs qui utilisent les transports en commun (sans compter les étudiants qui ne sont pas pris en compte dans ce pourcentage). Pour accompagner et encourager l'essor de ces modes de transport doux, la Ville développe aux côtés de la Métropole Rouen Normandie de nouvelles pistes cyclables et des voies piétonnes, afin de fluidifier les déplacements. C'est également dans cet objectif que la Municipalité a oeuvré pour étoffer l'offre de transports en commun, entre l'arrivée de la ligne 10 et le développement de la ligne 35. Les mobilités douces seront encore amenées à évoluer dans les années à venir.

ACCUEIL NOUVEAUX HABITANTS

LA VILLE VOUS INVITE LE 25 MARS À 11H



À UN MOMENT D'ÉCHANGE POUR DÉCOUVRIR LA VILLE EN PRÉSENCE DE MONSIEUR LE MAIRE ET DES ÉLUS.

SUR INSCRIPTION : monsieurlemaire@ville-maromme.fr
Pour les personnes arrivées à Maromme depuis le 1er janvier 2021.

VILLE DE MAROMME

BUDGET 2023

MARDI 17 JANVIER, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI POUR VOTER LE BUDGET 2023. SANS SURPRISE, L'INFLATION ET LA HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE IMPACTENT LOURDEMENT CE NOUVEL EXERCICE ET PLUS PARTICULIÈREMENT LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE, IMPOSANT À LA MUNICIPALITÉ DE REVOIR SA FEUILLE DE ROUTE POUR CONTINUER D'AGIR MALGRÉ LA CRISE...

FAIRE FACE À UN CONTEXTE INÉDIT

Le 17 janvier dernier, les membres du Conseil municipal ont donc adopté le budget primitif de l'exercice 2023. Si son montant total a peu évolué, pour se maintenir autour des **vingt millions euros**, la répartition des moyens a quant à elle été quelque peu bouleversée. En effet, la part relative au fonctionnement de la collectivité a cette année fortement augmenté, en dépit d'une vigilance de tous les instants.

Un indicateur suffit à lui seul à expliquer cette tendance, celui de la somme allouée aux dépenses d'électricité. Pour l'exercice 2023, ce sont effectivement pas moins de **630 000 euros** qui ont dû être provisionnés pour couvrir les frais de la Ville en la matière. À titre de comparaison, le budget de l'an passé ne prévoyait que 220 000 euros à consommation identique ! En outre, la revalorisation du point d'indice des agents de la Fonction publique et les hausses liées à l'inflation ont également pesé lourd dans les prévisions.

Par conséquent, les ressources consacrées à l'investissement ont été considérablement amoindries, passant d'un peu plus **de 5 millions à 3 750 000 euros**. Les grands plans d'aménagement en sont les premières victimes, avec le report des projets d'agrandissement de la Mairie/Médiathèque et du parc de l'Hôtel de Ville, de même que les dépenses d'équipement dont l'enveloppe a été réduite à environ 2,5 millions.

« J'ai souhaité mettre en pause de nombreux investissements, au vu de l'augmentation des matières premières et des taux d'intérêt, pour ne pas fragiliser les finances de la commune », explique le Maire, David Lamiray.

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Ce contexte difficile et les restrictions budgétaires qu'il engendre ont poussé la Municipalité à accélérer sa politique de transition écologique. *« Pour ce budget, nous avons donné la priorité aux investissements qui vont générer des économies à long terme. Chaque euro dépensé doit notamment nous permettre de réduire notre facture énergétique. L'augmentation considérable du coût de l'électricité est un véritable problème, que nous devons parvenir à atténuer rapidement »,* précise l'édile.

Alors même que la Ville avait déjà décliné un plan de sobriété ces dernières années - dans le but de réduire son impact carbone et de contenir sa consommation énergétique - un nouveau programme d'investissement a donc été engagé pour répondre à l'urgence de la situation. Près de **350 000 euros** ont ainsi été alloués au volet développement durable pour permettre, entre autres, de poursuivre le relampage LED des équipements municipaux et le verdissement du parc automobile. En outre, de nombreux diagnostics énergétiques ont également été prévus pour l'ensemble des garderies et établissements scolaires de la commune, afin d'initier des travaux de rénovation visant à améliorer leur isolation.



Le Conseil Municipal du 17 janvier s'est tenu dans la salle Marianne

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

Non contents de répondre aux problématiques écologiques, les élus se sont également évertués à repenser l'aménagement de l'espace public et notamment à parfaire l'accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite. *« En dépit des difficultés financières inhérentes à la crise énergétique, nous avions à coeur de poursuivre nos actions pour l'égalité des droits des personnes handicapées. Un grand nombre de chantiers ont donc été financés pour leur garantir un environnement plus adapté et leur permettre un meilleur accès à l'ensemble de nos services »,* s'est réjoui le chef de l'exécutif. Aussi, le complexe Jesse Owens, le conservatoire de musique, le centre de loisirs, de même que la plupart des écoles et crèches de la ville feront prochainement l'objet de travaux d'aménagement, pour un montant avoisinant les **650 000 euros**. Outre ces projets, les équipements culturels - au premier rang desquels l'espace Beaumarchais et la maison Pélissier - feront également peau neuve, au travers de campagnes de restauration évaluées à un peu plus de **200 000 euros**.

À noter que 2023 verra l'avènement de deux grands chantiers, portés cette fois par la Métropole, avec la requalification du parvis de l'église et la réfection du second tronçon de la rue des Martyrs. Ces travaux, qui débuteront respectivement en mars et juin prochains, devraient optimiser les principaux axes de circulation de Maromme et contribuer à l'amélioration de son cadre de vie...

BUDGET TOTAL
20 474 278 €
20 781 069 €

FONCTIONNEMENT
16 724 358 €
15 719 049 €

INVESTISSEMENT
3 749 920 €
5 062 020 €

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT
2 473 320 €
3 776 320 €

Montants 2022 en comparaison

COMMENT SE RÉPARTISSENT LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS ?

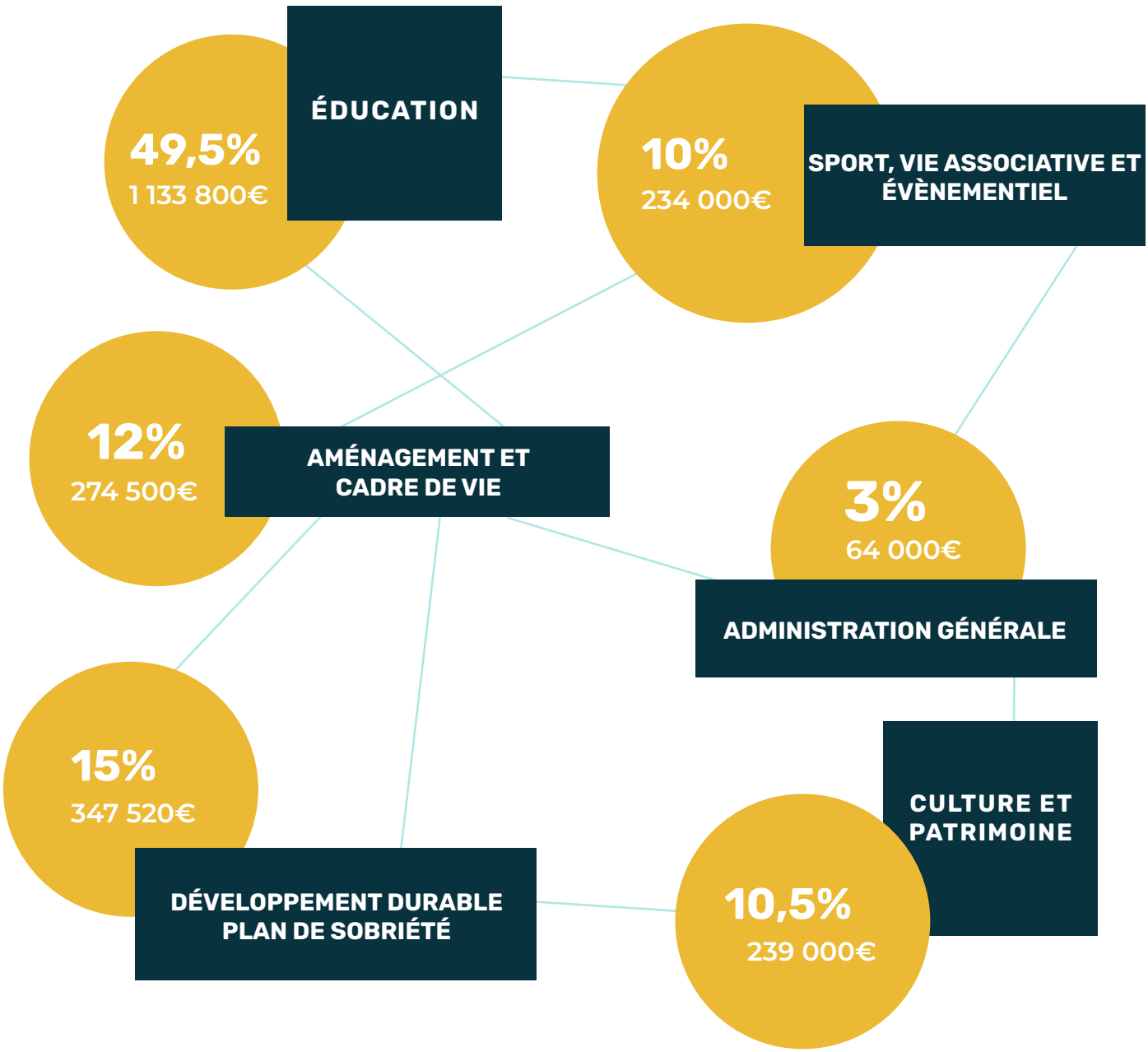

DELBOS FAIT PEAU NEUVE

APRÈS DES MOIS DE TRAVAUX, LA RÉNOVATION DE L'ÉCOLE DELBOS S'ACHÈVE ENFIN. IL Y A UN AN ET DEMI, LES ÉLÈVES AVAIENT DÛ ÊTRE DÉPLACÉS EN URGENCE PAR SUITE DE LA CHUTE PARTIELLE DES PLAFONDS DE CERTAINES SALLES. AUJOURD'HUI, L'ÉTABLISSEMENT APPARAÎT SOUS UN NOUVEAU JOUR.

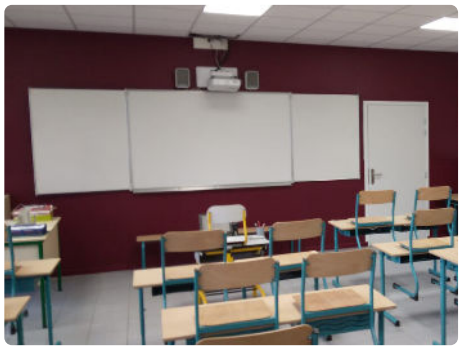



Cet incident avait poussé la Ville à intervenir dans l'urgence. L'intervention rapide des agents municipaux avait permis aux cours d'être assurés dans la Maison des Associations durant les phases de diagnostics et de travaux. Mais, face à cette situation imprévisible, la Municipalité a pris la décision d'investir pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement en plus de la consolidation du bâtiment, afin de moderniser l'école. C'est ainsi qu'un nouveau préau a été installé dans la cour, pour libérer de la place dans l'ancien qui accueillera désormais quatre classes supplémentaires. Cet agrandissement a pour objectif de répondre à la hausse du nombre des enfants à Maromme.



L'accessibilité a aussi été un point de réflexion lors de la rénovation de l'école. Aussi, un ascenseur sera installé, afin de permettre aux enfants à mobilité réduite d'étudier en toute quiétude. Les salles déjà présentes ont également été rénovées avec des travaux de peinture et d'isolation, notamment acoustique. Au final, ce sont environ 716 000 euros qui ont été investis par la Ville pour effectuer les travaux de l'école Delbos.

Inscriptions scolaires 2023-2024

DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET ÉLÉMENTAIRES

Les inscriptions scolaires auront lieu du **LUNDI 27 FÉVRIER** AU **VENDREDI 10 MARS 2023**, par mail, via l'adresse : **spe@ville-maromme.fr** ou auprès du Pôle éducation, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pour les nouveaux arrivants :

- Une copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- Un justificatif de domicile de moins de deux mois autre qu'une facture téléphonique, à défaut, un contrat de location ou de vente (en cas de déménagement récent)
- Un numéro de téléphone

Une attestation d'inscription précisant l'école sera transmise à la famille en retour pour prendre ensuite rendez-vous auprès de l'école concernée.

Pour les enfants passant de la grande section maternelle en cours préparatoire :

- Aucune démarche à effectuer. Les attestations suivant le périmètre scolaire seront transmises directement aux établissements scolaires. Les familles devront contacter les directeurs pour finaliser les inscriptions.

Pour les demandes de dérogations :

- Prendre contact avec le pôle Éducation 02.32.82.22.39

QUARTIER DE L'ÉGLISE

quand printemps rime avec changement

Véritable carrefour du service public, le quartier de l'église, est un lieu central qui offre aux habitants un large éventail d'équipements et d'organismes socioculturels : conservatoire municipal de musique, espace culturel Beaumarchais, Villâge des Aubépins, centre médico-social ou encore maison municipale des solidarités (Canopée), sont autant de structures qui contribuent à la vitalité de ce secteur.

Organisé autour du Parvis Jacques Hamel, ce dernier s'apprête à subir un certain nombre de transformations au début du printemps. Une métamorphose qui s'inscrit dans le cadre d'un projet financé par la Métropole Rouen Normandie, à hauteur de 645 000€, et qui vise à améliorer l'accès aux services autant que le cadre de vie des habitants. Présentation...

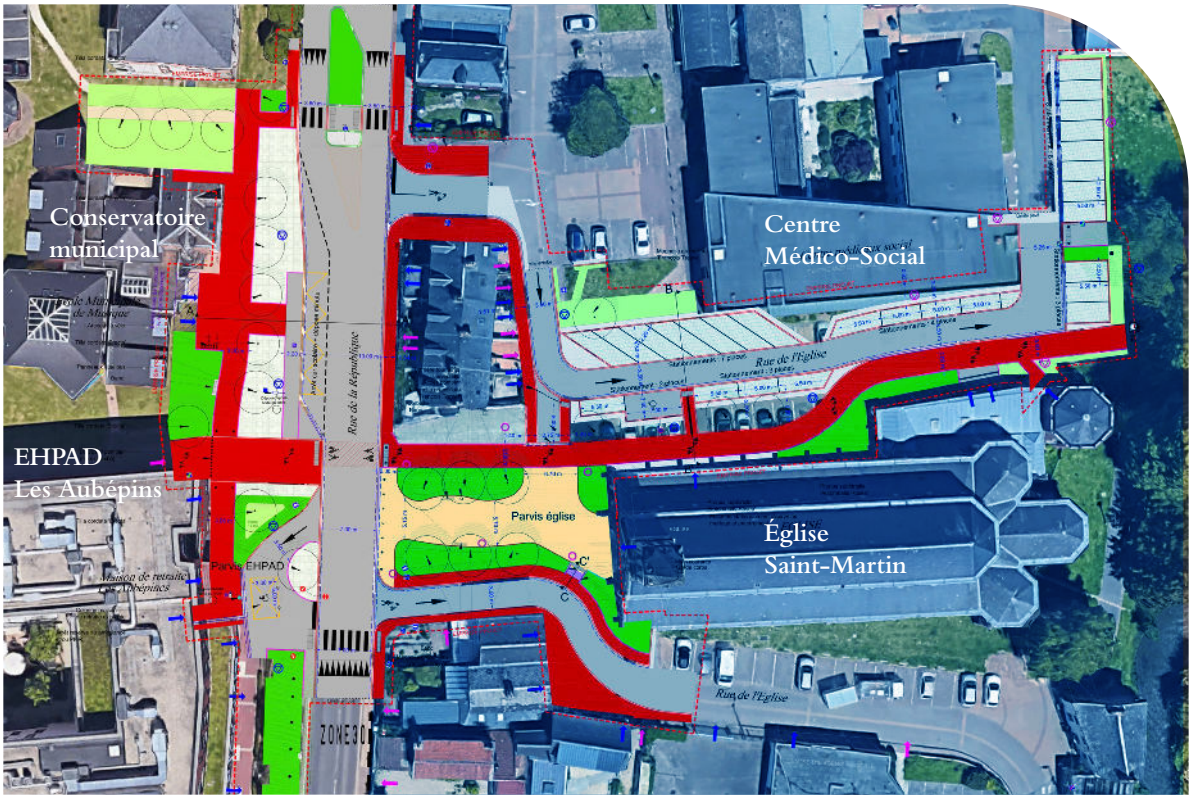



PLATEAU RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Les travaux d'aménagement débuteront au printemps 2023 par la rue de la République.

• ***Création d'un plateau surélevé en zone 30*** (*du conservatoire de musique à la rue Berrubé),* pour casser la vitesse et favoriser la sécurité des usagers.

• ***Agrandissement des trottoirs*** et mise aux normes des établissements publics pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes.

• ***Création de deux dépose-minute*** devant l'EHPAD et le conservatoire de musique afin de sécuriser l'entrée et la sortie des résidents et des étudiants.



AMÉNAGEMENT DU PARVIS

La seconde phase des travaux concernera le parvis de l'église en lui-même et débutera à l'été 2023.

• ***Fermeture à la circulation du parvis*** qui deviendra entièrement piéton, afin d'améliorer la sécurité des usagers, notamment lors de cérémonies.

• ***Création de nouvelles places de stationnement*** aux abords de l'église.

• ***Végétalisation du parvis*** avec plus d'une dizaine d'espèces végétales différentes.

• ***Aménagement de l'esplanade*** pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.



PROLONGATION DE LA COULÉE VERTE

Cette coulée qui traverse actuellement toute la ville basse, de la rue du 8 mai, en passant par l'arrière de la médiathèque Le Séquoïa, jusqu'à la rue de la République *(entre le Village des Aubépins et le conservatoire municipal de musique),* fera l'objet d'une prolongation pour venir se connecter aux berges du Cailly, grâce à des ***aménagements piétonniers et cyclables.***



ÉCOCONCEPTION DU QUARTIER

L'ensemble des travaux d'aménagement du quartier ont été pensés de manière écoresponsable :

• ***Utilisation de matériaux écologiques*** poreux, afin d'éviter le ruissellement des eaux et de préserver les nappes phréatiques (béton microdésactivé, pavé joint enherbé).

• ***Passage à l'éclairage public LED.***

• ***Diminution des espaces minéraux.***

LIGNE 35

Depuis la mise en place du nouveau réseau Astuce, vous étiez nombreux à nous avoir fait part de dysfonctionnements sur la ligne 35. Le Maire, David Lamiray, a donc fait remonter l'information auprès de la Métropole Rouen Normandie afin que des améliorations soient apportées à cette desserte.

Ainsi, depuis le 2 janvier 2023, la ligne 35 est désormais intégralement desservie par des bus en lieu et place des taxis. Ce changement devrait vous offrir plus de places et davantage de confort. En outre, pour mettre un terme aux retards lors des heures de pointe, les temps de parcours ont également été ajustés.

RETROUVEZ LES NOUVEAUX HORAIRES ICI
OU SUR WWW.RESEAU-ASTUCE.FR

COMITÉ CITOYEN. Agenda 2030.

Les membres du Comité citoyen pour la transition écologique et solidaire se sont réunis le 6 janvier dernier, dans le cadre du programme Agenda 2030, afin d'amorcer des pistes de réflexion sur la réduction de notre empreinte carbone. Ils ont, à cette occasion, calculé leur impact individuel à l'aide d'un questionnaire sur le site **www.nosgestesclimat.fr** et ont fait émerger des mesures à mettre en place pour la collectivité.





JEUNESSE. À l'école Thérèse Delbos, on apprend à jouer aux échecs !

Coachés par M. Bersoult, anciennement en charge du club d'échecs de Maromme pour le compte de l'ALM et animateur diplômé de la Fédération française d'Échecs, les élèves de l'école Thérèse Delbos s'adonnent avec plaisir à l'apprentissage de ce jeu très exigeant ! Ce projet a pour objectif de développer les capacités d'attention et de raisonnement des élèves à travers les jeux mathématiques et notamment les échecs. Il s'étale sur toute l'année scolaire et concerne les 4 classes de CE1 de l'école Delbos, soit une cinquantaine d'enfants.

Vu sur les réseaux et dans la presse

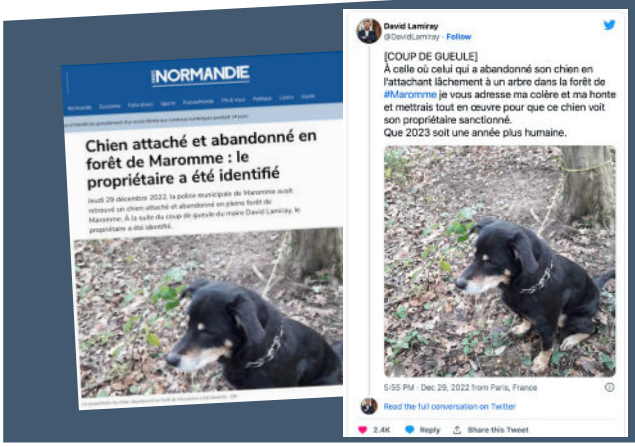

L'affaire du "chien abandonné en forêt de Maromme" a fait couler beaucoup d'encre depuis le tweet du Maire, fustigeant la lâcheté du propriétaire de l'animal. Paris-Normandie, BFMTv, Le Parisien, Midi-Libre... des dizaines de médias régionaux, nationaux et même internationaux lui ont consacré un article, déclenchant ainsi une vague de compassion et de nombreuses réactions sur les réseaux.

L'IMAGE DU MOIS

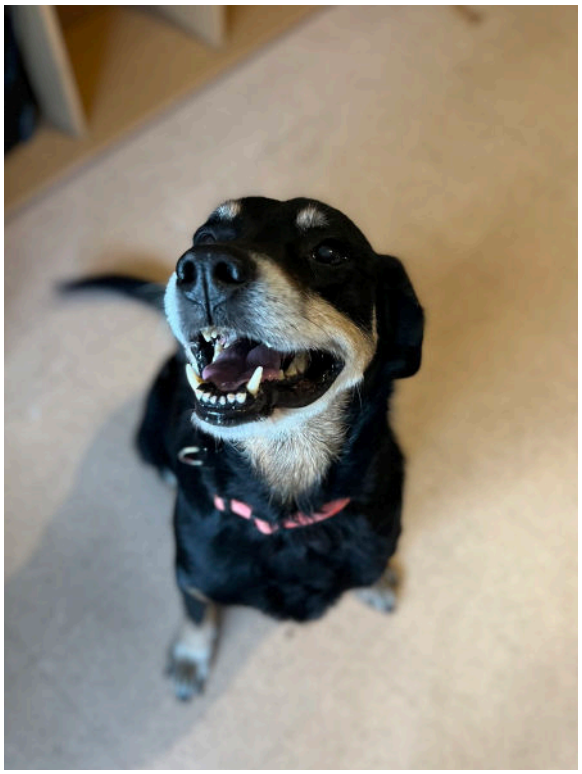

L'IMAGE DU MOIS. Vous avez été très nombreux à vous inquiéter du sort de Yuki, le chien lâchement abandonné par son maitre dans la forêt de Maromme. Nous avons donc choisi cette photographie des plus réjouissantes pour vous donner des nouvelles de cette petite boule de poils qui a aujourd'hui retrouvé une famille pour l'accueillir et s'occuper de lui. Une histoire qui se termine bien et qui redonne le sourire, à commencer par Yuki.

Vous aussi, partagez votre photo du mois : communication@ville-maromme.fr ou sur Instagram avec les mentions #maromme et #marommemaville

Animaux en ville

LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES

CE GUIDE S'ADRESSE À TOUTES ET À TOUS, PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX OU NON. IL A POUR OBJECTIF D'INFORMER, DE RAPPELER ET D'APPRENDRE AUX MAROMMAIS LES BONS GESTES POUR ASSURER UNE COHABITATION HARMONIEUSE AVEC LES ANIMAUX.

NE PAS NOURRIR LES ANIMAUX SAUVAGES ...

Pensant bien faire, certains promeneurs nourrissent les animaux sauvages comme les pigeons, les canards, ou encore les ragondins, tout en ignorant les **conséquences néfastes de leur geste sur la biodiversité et le cadre de vie.**

Cela a pour effet de :

1. *Provoquer des carences alimentaires et générer des malformations incurables.*
2. *Favoriser la propagation de parasites et de maladies graves entre individus*
3. *Nuire à la qualité de l'eau et des sols par le pourrissement des résidus alimentaires*
4. *Contribuer à la prolifération d'autres espèces comme les rats et les souris*

... NI LES ANIMAUX ERRANTS

Un exemple bien connu et qui fait souvent l'objet de débats est celui des chats errants. Le fait de nourrir ces animaux a pour conséquence de conforter leur état sauvage et peut conduire à une explosion démographique qui met à mal les opérations de stérilisation. Pour rappel, le chat domestique est responsable de la disparition de nombreuses espèces, notamment les oiseaux. **À Maromme, le principal problème provient du fait que la nourriture déposée dans l'espace public nourrit également la population de nuisibles, conduisant à leur prolifération.**

En application de l'Art.131-13 du Code pénal, les contrevenants s'exposent à une amende de 450€



« Le propriétaire d'un animal (…) est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé » (article 1385 du Code civil).

TENIR SON CHIEN EN LAISSE

Tenir son chien en laisse est recommandé pour sa sécurité, mais aussi parce qu'il s'agit d'une **obligation légale.** En effet, tous les chiens circulant sur les voies, les lieux publics, l'ensemble des parcs, jardins, ou tous autres espaces de promenades communaux ouverts au public doivent, même accompagnés et quelle que soit leur taille, être tenus en laisse.

Arrêté n° R/2012-216 art.4

RAMASSER LES DÉJECTIONS

La ville de Maromme s'engage à mettre à disposition gratuitement, dans différents points stratégiques, des sacs pour ramasser les déjections canines (parc de l'Hôtel de Ville, square Colette Privat, balade du Cailly, rue de la Clérette, rue Dumont d'Urville et rue Raymond Duflo). **Les propriétaires doivent donc s'engager à ramasser les déjections de leur chien** lorsqu'elles se trouvent sur le domaine public, mais aussi sur leur propre terrain afin d'éviter toute nuisance de voisinage. Il leur est donc conseillé de se munir d'un dispositif de ramassage avant de promener leur chien. Pour rappel, des sacs sont aussi disponibles gratuitement en Mairie.

L'Article R-633-6 du Code pénal prévoit une contravention de 68€ pour l'abandon de déjection animal.



Retrouvez tous les points de distribution

Campagne de dératisation !

UNE CAMPAGNE DE DÉRATISATION EST ORGANISÉE PAR LA VILLE DE MAROMME DU 20 AU 24 FÉVRIER.

À cette occasion, la ville s'engage à :

- Effectuer une campagne de dératisation des espaces verts, des berges du Cailly et des canalisations.
- Fournir gracieusement aux habitants des raticides, disponibles au centre technique municipal dès à présent.
- Programmer des interventions ponctuelles dans les crèches, écoles maternelles et primaires, ainsi que différents bâtiments municipaux.

À cela s'ajoutent des opérations ponctuelles sur le domaine public sur signalement. Le signalement doit être effectué au service communal concerné.

CIMETIÈRE DE MAROMME



OUVERT TOUS LES JOURS DE 8H À 17H30, LE CIMETIÈRE DE MAROMME EST AVANT TOUT UN LIEU DE RECUEILLEMENT. DE SA CRÉATION À AUJOURD'HUI, LE SITE A ÉTÉ MARQUÉ PAR LES HISTOIRES DE SES OCCUPANTS, ILLUSTRES OU NON. DÉCOUVRONS UN LIEU MOINS DRAMATIQUE QU'IL N'Y PARAÎT...



1961 - Le cimetière militaire



1946 - Les prisonniers de guerre allemands construisent le cimetière

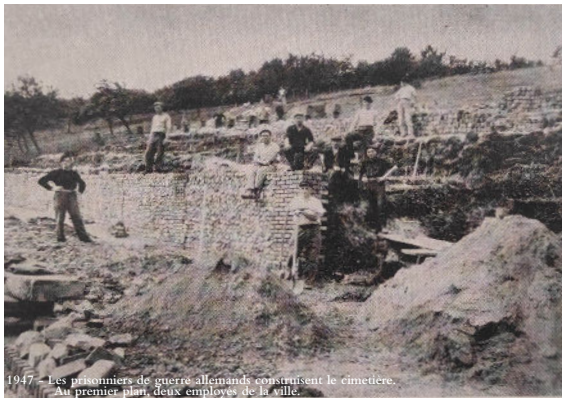

1947 - Les prisonniers de guerre allemands construisent le cimetière. Au premier plan, deux employés de la ville.

Un cimetière communal et un lieu chargé d'histoire...

Le cimetière de Maromme est un véritable lieu de mémoire. À l'origine situé aux abords de l'église Saint-Martin, il est déplacé par manque de place en 1830, à l'angle de l'avenue du Val aux Dames et de la rue Garstedt, avant finalement d'être à nouveau transféré à son emplacement actuel. Les travaux de construction démarrent en 1870 pour aboutir à un site de 2 500 emplacements, répartis sur 4 hectares de terrain. En 1944, décision est prise de l'agrandir pour faire face à l'afflux de victimes de la Seconde Guerre mondiale. Des travaux d'étagement sont lancés dès 1946, exécutés par les prisonniers allemands, qui constituent alors une main-d'œuvre à moindre coût pour les petites communes. C'est aussi un geste fort, pensé pour calmer la grogne populaire, comme en atteste le slogan *« Ils ont détruit… qu'ils reconstruisent ! »* présent sur de nombreuses affiches d'après-guerre. Le lieu devient ainsi un véritable témoignage de l'histoire de la ville.

Ouvert à tous, ce cimetière est plus qu'un simple espace de souvenir et d'hommage. Berceau des commémorations municipales, il est également devenu un lieu de rencontre et d'échange pour les habitants des alentours.

ILS ONT MARQUÉ L'HISTOIRE ET SONT ENTERRÉS À MAROMME

LE CIMETIÈRE REGORGE DE RÉCITS DE VIES EXTRAORDINAIRES. CERTAINS S'ENTREMÊLENT AVEC L'HISTOIRE DE FRANCE ET NOUS PERMETTENT NOTAMMENT DE DÉCOUVRIR DE GRANDES FIGURES DE LA RÉSISTANCE.



André et Germaine PICAN

1901 - 1942 · 1901 - 2001

André Pican, né le 19 octobre 1901 à Sotteville-lès-Rouen, est une figure emblématique de la Résistance en Normandie. Après avoir épousé Germaine Morigot au début des années 20, il s'installe à Maromme en 1936 pour prendre le poste de secrétaire de la section communiste de la Vallée du Cailly et de l'Austreberthe. Quand éclate la Seconde Guerre mondiale, le couple crée plusieurs journaux clandestins destinés à contrer la propagande allemande et André commence à organiser la lutte armée. À partir de 1941, les actions du couple les amènent à être recherchés par l'occupant nazi. Ils sont finalement arrêtés en 1942 et malgré plusieurs tentatives d'évasion, André finit par être fusillé le 23 mai 1942 au Mont Valérien. Germaine est quant à elle déportée à Auschwitz puis transférée dans les camps de Ravensbrück et Mauthausen avant sa libération le 22 avril 1945. À la Libération, elle se lance dans une brève carrière politique, où elle s'intéresse particulièrement au sort des anciens combattants et des victimes de guerre. Nommée chevalière de la Légion d'honneur, elle décède en 2001 à l'âge de 99 ans. Aujourd'hui, les deux résistants reposent au cimetière de Maromme.



Raymond DUFLO

1895 - 1942

Raymond Duflo est né à Déville-lès-Rouen en 1895. Engagé à 19 ans en tant que soldat, lors de la Première Guerre mondiale, il est reconnu pour ses faits d'armes. Il recevra à ce titre plusieurs médailles, ainsi qu'une citation exceptionnelle du Général Joffre. Une fois le conflit terminé, Raymond Duflo entre comme ouvrier à la compagnie du gaz de Déville-lès-Rouen où il devient un militant syndicaliste communiste.
Lorsque débute la Seconde Guerre mondiale, il participe activement à plusieurs actions, dont le sabotage de la voie ferrée de Pavilly. Il distribue aussi de nombreux tracts en faveur de la résistance. Arrêté en 1941, lors d'une rafle, il est jugé au tribunal militaire et condamné à mort le 20 janvier 1942. Il sera fusillé dix jours plus tard à Grand-Quevilly.

Aujourd'hui, Raymond Duflo, André et Germaine Pican, comme de nombreuses autres figures de la résistance normande, donnent leurs noms à certaines rues de Maromme.

CRÉMATION OU SÉPULTURES

DÉCOUVREZ LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DU CIMETIÈRE DE MAROMME...

SÉPULTURES

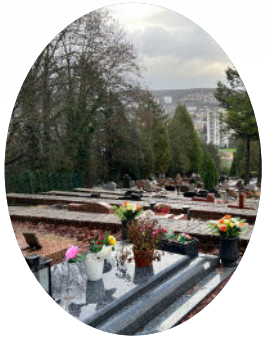

Les sépultures sont les lieux où l'on dispose les corps des défunts. En terre ou hors terre, elles représentent environ 2 500 emplacements à Maromme. Le cimetière, au sein duquel sont réalisés 75 à 80 enterrements chaque année, propose plusieurs sortes de concessions : individuelles, collectives ou familiales. Il s'agit d'un droit d'usage du terrain appartenant à la commune, pour une durée déterminée de 15, 30 ou 50 ans, pouvant être renouvelé. À noter qu'il existe également plusieurs types de sépultures pour les corps.



INHUMATION

L'inhumation consiste à mettre les corps en terre. Il existe plusieurs possibilités : le caveau, avec une structure en béton enterrée accueillant un à plusieurs cercueils, ou la pleine terre, pour laquelle l'on dépose le cercueil directement dans le sol. Ces dispositifs sont surmontés le plus souvent de monuments en pierre ou en marbre. À Maromme, il est possible de choisir son emplacement parmi ceux disponibles (avec le gardien).



ENFEU

L'enfeu est une niche funéraire dans laquelle est placé le cercueil. À l'opposé d'une inhumation, le cercueil est ici hors sol, en surélévation. La niche est ensuite scellée par une plaque de marbre ou un ouvrage de maçonnerie sur lequel est gravé le nom de la ou des personne(s) qu'elle abrite. Des systèmes spécifiques permettent d'assurer les meilleures conditions de conservation des cercueils. Plusieurs murs à enfeu ont été créés au sein du cimetière.

**"CE N'EST RIEN DE MOURIR,
C'EST AFFREUX DE NE PAS VIVRE"**
VICTOR HUGO

CRÉMATION



La crémation étant de plus en plus répandue, le cimetière communal a dû évoluer ces dernières années afin de pouvoir offrir aux familles des dispositifs répondant à leurs besoins. Aujourd'hui, de nombreuses personnes, dont le souhait est d'être crématisées, sont accueillies chaque mois au sein du cimetière. Dans le cas d'une crémation, si les défunts ont souhaité que leur corps soit réduit en cendre et non placé dans un cercueil, trois options sont disponibles en fonction du fait que les cendres soient dispersées ou non.



COLUMBARIUM

Un columbarium est une structure composée de niches dans lesquelles il est possible de disposer entre une et quatre urnes. Réservées pour une durée de 15 à 30 ans, elles sont fermées par une plaque commémorative permettant aux familles de rendre hommage à leurs proches. Maromme possède deux columbariums.



FONTAINE DU SOUVENIR

La fontaine du souvenir est un dispositif grâce auquel il est possible de disperser les cendres des défunts. La fontaine s'active manuellement pour entrainer les cendres à travers les galets. Une petite plaque commémorative au nom de la personne peut être ensuite placée sur une stèle de marbre à proximité afin de se recueillir.



CAVURNE

Les cavurnes sont des niches dans le sol où il est possible de disposer une ou plusieurs urnes. Celles-ci sont recouvertes d'une plaque commémorative gravée. Également réservées pour une durée de 15 à 30 ans, elles permettent aux familles d'avoir un espace où rendre visite à leurs proches.

Jeudi 2 février

20h30
ÉLISABETH BUFFET
Humour / One Man Show

Et si je vous parlais de mes aventures amoureuses et sexuelles ? Enfin, de mes ratages, sinon ce n'est pas drôle. Du Cap d'Agde à Pornic, des restaurants dans le noir à la thalasso en passant par des expériences surréalistes, retour sur mes échecs sentimentaux. Pour qu'on en rie !

Espace Beaumarchais

Cultura'Ma : 10€-15€ / Ext. 28€

Billetterie en ligne :
www.espacebeaumarchais.fr



Vendredi 3 février

14h00-18h00
COLLECTE DE PRODUITS D'HYGIÈNE MENSTRUELLE
Social

Super U Maromme
Rue des Martyrs

Samedi 4 février

9h00-13h00
COLLECTE DE PRODUITS D'HYGIÈNE MENSTRUELLE
Social

Super U Maromme
Rue des Martyrs

16h00
CONCERT EN FAMILLE
Musique/ Ouvert à toutes et tous
Gratuit sur inscription

Concert réalisé par les fratries et familles du conservatoire de musique.

Auditorium Conservatoire Municipal
02 35 75 23 13

FOOTBALL
Sport

Tournois en salle U13 et U17 féminin.

Complexe Sportif Paul Vauquelin Gymnases Rabelais - Cauchy - Lesueur

ALDM Football
07 69 65 16 01

Dimanche 5 février

10h00
HANDBALL
Sport

Match seniors masculins
Maromme HB2 / Neufchâtel

Complexe Sportif Paul Vauquelin Gymnase Rabelais

Maromme Handball
06 32 31 15 15

Mardi 7 février

14h00 - 15h30
PAPERASSE ASSISTANCE
Social / Ouvert à toutes et tous
Gratuit

Des professionnels vous aident pour la réalisation de vos tâches administratives autour d'un café.

Médiathèque Le Sequoia

Renseignements auprès du CCAS
02 32 82 22 00

19h00
PETIT-BLEU ET PETIT-JAUNE
Spectacle / À partir de 2 ans

À travers la musique et la vidéo, la compagnie Bande-Songe met en scène cet incontournable ouvrage pour enfants et livre au jeune public un message intemporel de tolérance et de partage, simple comme un jeu, évident comme une image.

Espace Beaumarchais

Cultura'Ma : 3€-4€ / Ext. 5€

Billetterie en ligne :
www.espacebeaumarchais.fr



Jeudi 9 février

20h30
FRANJO
Humour / One Man Show

Il vous a surement fait rire sur Internet, vous allez rire au moins 20 fois plus si vous venez voir son spectacle !

Espace Beaumarchais

Cultura'Ma : 10€-15€ / Ext. 29€

Billetterie en ligne :
www.espacebeaumarchais.fr



Vendredi 10 février

14h00 - 15h30
DÉFENSE DES LOCATAIRES
Social / Ouvert à toutes et tous
Gratuit

Des questions concernant vos droits de locataires ? Une professionnelle vous aide et vous répond.

Canopée (27 rue Berrubé)

Renseignements Michèle Lasnel
06 31 76 19 73

Samedi 11 février

10h00-12h00
LES BÉBÉS LECTEURS
Culture / De 0 à 4 ans
Gratuit sur inscription

Histoires, comptines, et jeux de doigts pour donner le goût de lire aux tout-petits !

Médiathèque Le Sequoia
02 76 08 17 00

13h30-16h00
KARATÉ
Sport

Stage avec Sabrina Buil.

Complexe Sportif Paul Vauquelin Dojo

Amicale Laïque Maromme
07 71 86 29 40

18h00
"LE PLI" PERFORMANCE CAROLE DOUILLARD
Art / Ouvert à toutes et tous
Gratuit sur inscription

Performance conçue par Carole Douillard autour du pli, à laquelle participeront 6 à 8 volontaires. En invitant des êtres/corps à incarner des gestes traduisant leur intériorité dans l'espace d'exposition, ses performances, parfois complétées de documents photographiques ou écrits, expérimentent toutes les interactions entre sensibilités individuelles et espace public.

~~L'Académie~~ du SHED

06 51 65 41 76
publics@le-shed.com



Mardi 14 février

14h00
RENDEZ-VOUS BIEN-ÊTRE
Lifestyle / Dès 15 ans
Gratuit sur réservation

Venez confectionner une brume d'oreiller apaisante et relaxante.

Médiathèque Le Sequoia
02 76 08 17 00

Jeudi 16 février

14h00
SPECTACLE "NOÉMIE, FATIMA, MAYLIS ET LES AUTRES..."
Spectacle / Dès 13 ans
Gratuit sur inscription

Pièce de théâtre sur la thématique des violences sexuelles à l'encontre des enfants et adolescents dans le milieu sportif, suivie d'un débat sur les violences sexistes dans le milieu du sport.

Salle François Villon

Inscription obligatoire sur :
seinemaritime@franceolympique.com

Samedi 18 février

10h00
DES LIVRES ET DES CROISSANTS
Lecture / Dès 15 ans
Gratuit

Rencontre du club des lecteurs du Séquoia avec Olivier Decoin de la librairie Colbert. Celui-ci présentera ses coups de coeur de la rentrée littéraire d'hiver...

Médiathèque Le Séquoïa
02 76 08 17 00

Mardi 21 février

14h00 - 15h30
PAPERASSE ASSISTANCE
Social / Ouvert à toutes et tous
Gratuit

Des professionnels vous aident pour la réalisation de vos tâches administratives autour d'un café.

Médiathèque Le Séquoia

Renseignements CCAS
02 32 82 22 00

Vendredi 24 février

14h00 - 16h00
PARLEZ-VOUS FRANÇAIS ?
Social / Ouvert à toutes et tous
Gratuit

Venez échanger, partager, discuter, améliorer votre expression orale autour d'un café !

Médiathèque Le Sequoia
02 76 08 17 00

14h00 - 16h00
SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ
Social / Dès 15 ans
Gratuit

Amateurs ou initiés, une soirée pour jouer en famille ou entre amis...

Médiathèque Le Séquoia
02 76 08 17 00



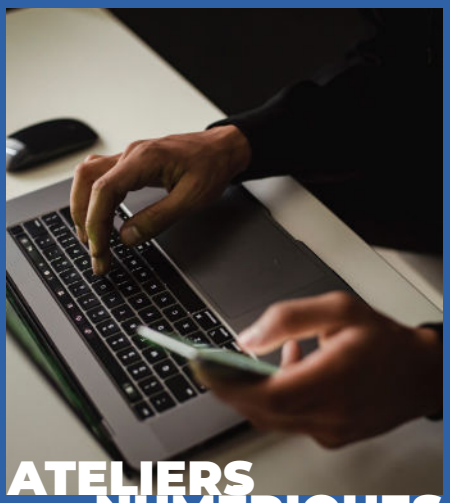

ATELIERS NUMÉRIQUES

Savez-vous utiliser l'outil informatique pour effectuer vos démarches administratives en ligne ?

Vous êtes concernés par l'un des besoins suivants :

- ☐ Prendre en main mon ordinateur, ma tablette, mon smartphone
- ☐ Me connecter à Internet (Wi-Fi, 4G...)
- ☐ Créer mon CV, ma lettre de motivation, effectuer une recherche d'emploi
- ☐ M'inscrire, m'actualiser, envoyer un message sur mon espace Pôle Emploi
- ☐ Connaître mes remboursements de soins auprès de la CPAM (Ameli...)
- ☐ Transmettre un document à la CAF
- ☐ Utiliser le site administratif scolaire de mon enfant
- ☐ M'inscrire à une formation
- ☐ Effectuer ma demande de retraite

Participez gratuitement aux ateliers tous les vendredis de 14h à 16h30 à la Canopée
(27 rue Berrubé)

Plus d'informations auprès de Thomas DORDAIN
06 35 55 38 80 - 02 35 71 02 25
thomas.dordain@media-formation.fr

MÉDIA-FORMATION France services

Le cinéma vous attend en février 2023

N'oubliez pas de souscrire à la carte Cultura'ma !
Réservée aux Marommais et gratuite, cette carte vous donne l'accès à l'ensemble des services de la Médiathèque et vous offre des avantages tarifaires pour les spectacles, les séances de cinéma et même l'enseignement du Conservatoire municipal de musique !
Plus d'info au 02 76 08 17 00



★★★★★
01 fév. - 14h30
03 fév. - 20h30
Avec Sam Worthington, Zoé Seldana, Sigourney Weaver...



★★★★★
08 fév. - 14h30
10 fév. - 20h30
Avec Antonio Banderas, Salma Hayek, Olivia Coleman...

Réservez vos billets sur :

www.espacebeaumarchais.fr

Espace Culturel
Beaumarchais
cinéma & spectacles
MAROMME



Pour connaître le nom :

Médecin de garde 116 117

Pharmacie de garde 32 37

Vétérinaires 02 35 91 03 16

Samu	**15**
Police	**17**
Pompiers	**18**
Toutes urgences	**112**

Numéro prioritaire sur les téléphones portables vers pompiers ou Samu

Police municipale de proximité : 06 34 54 59 65

Urgences pour les personnes sourdes ou malentendantes **114**
Alerter les secours par SMS ou Fax - 24h/24, 7jrs/7

Samu social **115**
N° gratuit depuis un poste fixe - 24h/24, 7jrs/7

Centre antipoison **02 35 88 44 00**
Hôpital Charles Nicolle

Centre médico-social **02 35 75 16 35**
17, rue de l'Église - Maromme

Croix-Rouge écoute **0 800 858 858**
N° gratuit depuis un poste fixe
Lun. au ven. 10h à 22h - Sam. et dim. 12h à 18h

Sexualité-Contraception Avortement **0 800 803 803**
N° gratuit et anonyme depuis un poste fixe -
Lun. au ven. 9h30 à 19h30 - Sam. 9h30 à 12h30

Agir contre la maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés **3977**
Violences conjugales **3919**
Coût d'un appel local depuis un poste fixe
Lun. au sam. 8h à 22h - Fériés 10h à 20h

S.O.S. Viol femmes **0 800 05 95 95**
N° Vert gratuit depuis un poste fixe
Lun. au ven. 10h à 19h

Fil Santé jeunes **0 800 235 236**
N° gratuit depuis un poste fixe - 7jrs/7 9h à 23h

Allo Enfance maltraitée **119**
N° gratuit et anonyme depuis un poste fixe
24h/24, 7jrs/7

S.O.S. Harcèlement à l'école **0 800 80 70 10**
Coût d'un appel local depuis un poste fixe
Lun. au ven. 9h à 21h - Sam. 9h à 13h

Net écoute (cyberharcèlement) **0 800 200 000**
N° Vert national, gratuit, anonyme et confidentiel
Lun. au ven. 9h à 19h

Discriminations raciales **0 810 005 000**
Coût d'un appel local depuis un poste fixe

Drogues, alcool, tabac info service **0 810 23 13 13**

Radicalisation Stop-djihadisme.gouv.fr **0 800 005 696**

Les Tribunes

(Obligation prévue par la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité).

Les propos publiés ci-contre le sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

Groupe de la Majorité Rassemblée

(Ensemble pour une sociale écologie - Société civile)

Face à la hausse des dépenses d'énergie, d'alimentation, d'essence et des matières premières, nous aurions pu par facilité augmenter les impôts et baisser les subventions. En élus responsables, nous avons pris la décision de ne rien faire de cela et de choisir une autre voie.

Nous avons fait un choix beaucoup plus difficile en mettant nos animations municipales en « PAUSE » pour l'année 2023 (Maromme en Fête, Mois de l'environnement, Banquet des seniors, Maromme Glacée, Thés dansants, etc.), afin de pouvoir reprendre toutes nos festivités en 2024. Ces décisions exceptionnelles vont nous permettre de garder une gestion saine et raisonnée de nos finances et ainsi de continuer le travail engagé.

Groupe d'opposition «Agir pour Maromme»

(LR-UDI)

Ce 17 janvier a été voté le budget 2023 de notre ville. Notre groupe s'est abstenu, car ce budget qui ne correspond pas à ce qui avait été annoncé.

Lors des nombreuses réunions de quartier et lors d'un débat budgétaire tronqué, Monsieur le Maire avait annoncé que nous étions dans le brouillard et qu'étant donné l'augmentation du coût de l'énergie et du point d'indice des salaires, la ville appuyait sur le bouton PAUSE. En réalité, la plupart des investissements restent d'actualité, ce alors que toutes les animations, le 14 juillet, le repas des anciens et le mois de l'environnement, au coût dérisoire font l'objet de restrictions. Combien coûte l'envoi des vœux du Maire par courrier ?

Nous restons à votre écoute sur : agirpourmaromme76@gmail.com





Saint Valentin





CONCOURS

ENVOYEZ-NOUS VOS SELFIES D'AMOUREUX.
LES PLUS ORIGINAUX SERONT EXPOSÉS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET LES
PANNEAUX LUMINEUX DE LA VILLE !

communication@maromme.fr

MAROMME